

Mercredi 20 Septembre 2006 - 00:00

SANTÉ Le secteur hospitalier privé contre la baisse des tarifs

Les cliniques sont dans le rouge

ANNECY/ARGONAY

On veut notre mort» lance désabusé Jean-Luc Duval, directeur de la Clinique Générale à Annecy. En fin de matinée hier, il parlait avec une délégation se joindre à une manifestation organisée à Lyon par la fédération Rhône-Alpes de l'hospitalisation privée. «Nous serons reçus par le sous-préfet et nous devons nous rendre à l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH). Depuis mars et ce mois-ci, on nous impose une politique tarifaire impossible et nous demande encore de baisser de 3 % et d'imposer un forfait de 18€ à nos patients.»

Sans faire grève, mais en communiquant sur le mouvement, M. Duval estime que le ministre de la Santé «prend des décisions incohérentes pour réguler les dépenses de l'Assurance maladie». Il relève que, traditionnellement, les tarifs des cliniques sont plus bas que ceux de l'hôpital public tout comme les salaires du personnel, qui réclame d'ailleurs la parité depuis plusieurs années.

Patrick Mignot, son homologue à la clinique d'Argonay, a pour sa part, comme tous les établissements de la Générale de Santé, fermé le bloc opératoire. «Toutes les opérations programmées ont été reportées à demain, mais les patients ont été pris en charge et les urgences vitales sont assurées. Le personnel est présent et les soins assurés.»

«C'est comme si on vous annonçait une perte de salaire de 1 % en mars, que l'on change une nomenclature en septembre puis qu'on vous annonce moins 3 % en octobre.» Il ne croit pas au caractère temporaire de cette mesure et considère qu' «elle représente "pile poil" le bénéfice de l'année, environ 540 000 € sur un

chiffre d'affaires de 18 millions». Pour ce directeur, il faudra choisir entre l'investissement - dernièrement la clinique s'est dotée d'un scanner et d'un équipement orthopédique pour une somme équivalente - et le maintien de l'emploi. «Comment dans ces conditions respecter la loi qui nous oblige à tendre à l'équilibre par rapport aux salaires du public» demande-t-il.

Sur un périmètre défini en commun, la clinique participe avec l'hôpital à un groupement de coopération sanitaire en cardiologie. «Les coûts sont partagés mais nous constatons une différence de coût d'actes pour une prise en charge identique de 40%».

La décision du gouvernement apparaît donc bien comme «arbitraire, aberrante injuste et inacceptable».

Parmi les établissements concernés en Haute-Savoie, certains, bien que solidaires du mouvement, n'ont pu faire grève. C'est le cas du centre de radiothérapie de Findrol, à Contamine-sur-Arve, ouvert il y a un an par Généridis, filiale de la Générale de Santé: «nos soins sont trop lourds pour que l'on prenne le risque d'arrêter nos patients», témoigne Édith Falzon-Pattier, directrice régionale de Généridis. «On ne souhaitait pas les prendre en otages». Le personnel qui le souhaitait, au biais de tracts, pouvait informer les patients et visiteurs de son engagement.

REPÈRES

LES TARIFS COMPARÉS

Voici une comparaison de tarifs incluant les honoraires des praticiens, sachant qu'ils sont fixés réglementairement dans le public comme dans le privé. Le premier nombre représente le tarif public, le

second le privé.

-Appendicite : 2 518 €/1 412 € ; (-44 %).

-Prothèse de hanche : 5 942 €/4 437 € ; (-25 %).

-Endoscopie : 783€/562€ ; (-28 %).

-Hernie linguale : 2 345 € /1 513 € ; (-35 %).

-Ablation vésicule biliaire: 3 463 €/2 146 € ; (-38 %).

-Prostatectomie : 3 057 €/2 254 € ; (-27 %).

-Accouchement (avec forfait nouveau né) : 3 261 € /2 672 € ; (-18%).

CLINIQUES ET CLIENTÈLE

On compte 1 250 cliniques privées en France qui accueillent environ 50 % des patients nécessitant une hospitalisation.

MORELGILLES

Tous droits réservés : Le Dauphiné Libéré
DD7E555382B0EC06209C2306A80CC15D09D09F64A6968A1291C8978